

DEPARTEMENT DE SAVOIE

COMMUNE DE MONTVALEZAN (73700)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE N°4.1 : PLAN DE ZONAGE GLOBAL

PLU approuvé le :
29 septembre 2016

Modification de droit commun n°3
approuvée le :

Le Maire,

ECHELLE : 1/8000ème



Urbanisme, Paysage,
Environnement

Av. de la Clapière,
1, Rés. la Croix de Chavrin - 10200 ENBRUN
Tél : 04.52.46.51.80
contact@alpicite.fr - www.alpicite.fr

Liste des emplacements réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Stationnement	Commune	179,02
2	Agrandissement et accès du cimetière	Commune	1241,41
3	Elargissement de voirie	Commune	164,29
4	Stationnement	Commune	93,74
5	Stationnement	Commune	226,28
6	Continuité aire de retournement existante et stationnement	Commune	71,41
7	Stationnement	Commune	388,85
8	Accès et réseaux	Commune	164,96
9	Stationnement	Commune	497,68
10	Stationnement	Commune	478,19
12	Voie et stationnement	Commune	572,39
13	Voie et stationnement	Commune	447,43
14	Stationnement	Commune	68,08
15	Stationnement	Commune	841,82
16	Aire de retournement et stationnement	Commune	102,85
17	Aire de retournement et stationnement	Commune	68,04
18	Stationnement	Commune	69,99
19	Création de voirie et stationnement	Commune	311,8
20	Voie - retournement	Commune	84,14
21	Stationnement	Commune	304,22
22	Stationnement	Commune	258,65
23	Stationnement	Commune	259,95
24	Stationnement	Commune	678,36
25	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	582,18
26	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	479,75
27	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	70,35
28	Régularisation de l'emprise du passage de réseaux divers	Commune	689,16
29	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	110,51
30	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	287,59
31	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	148,44
32	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	368,35
33	Acquisition d'un accès à un parking public	Commune	79,90

Légende

Zonage PLU

- UA/UAa(h)/UAAb : Secteur d'urbanisation des hameaux et vieux villages
- UB : Secteur d'urbanisation mixte
- UC : Secteur d'urbanisation mixte à densifier
- UG : Secteur d'urbanisation du Gollet
- UH : Secteur d'urbanisation destiné aux hôtels
- UL : Secteur camping
- UT : Secteur d'urbanisation touristique
- 2AU : Zone à urbaniser
- 1AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- Ac : Secteur agricole constructible
- Aco : Zone agricole de corridor écologique
- Ape : Secteur agricole d'intérêt paysager et environnemental
- N : Zone naturelle et forestière
- Nco : Zone naturelle de corridor écologique
- Ne : Secteur destiné aux dépôts de matériaux et aux entrepôts
- Ng : Zone de garage
- NI : Zone naturelle de loisirs
- Npe : Secteur naturel d'intérêt paysager et écologique
- Nrs : Secteur dédié à l'évolution limitée d'un restaurant d'altitude

Autres éléments du zonage

- Emplacement réservé
- Fosse à neige
- Chalet d'alpage
- Secteur à programme de logements mixité sociale en Zone U et AU
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Périmètre de jardin protégé
- Emprise des zones humides
- Emprise de la zone de fonctionnalité des zones humides
- Torrents ou canaux à préserver
- Alignement des constructions
- Recul graphique minimum par rapport à l'axe des voies
- Recul graphique minimum par rapport aux limites séparatives
- Remontées mécaniques
- Bâtiment agricole ou d'élevage
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Patrimoine archéologique
- Emprise des périmètres d'études de risques
- Emprise des zones Natura 2000

Cadastre et BD topo

- Commune
- Parcelle cadastrale (PCI vecteur 2024)
- Bâti cadastré (PCI vecteur 2024)
- Bâtiment existant non cadastré
- Route départementale

